



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0  
☎ 450 755-4782  
☎ 450 755-4784  
✉ info@saintambroise.ca

# AVIS PUBLIC

## *Aux personnes intéressées par le projet de règlement 758-2018*

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

- 1- QUE lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, le conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement suivant :
  - **758-2018**, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajouter un contingentement aux postes d'essence et stations-service, soit :
    - interdire l'usage « 633 stations-service, postes d'essence » dans les zones 1-I-18, 1-I-18-1, 1-C-02, 1-C-05, 1-C-12, 1-C-14, 1-C-16, 1-C-17, 1-C-19, 1-C-22, 2-C-01, 2-C-02, 2-C-03, 2-C-04, 2-C-07, 2-C-08, 2-C-11, 3-C-02, 3-C-05, 3-C-12, 4-C-09, 4-C-11, 4-C-11-1, 4-C-11-2 et 4-C-12;
    - autoriser un seul établissement de l'usage « 633 stations-service, postes d'essence » dans les zones 2-C-09, 3-C-22 et 4-C-01;
- 2- QUE le projet de règlement **758-2018**, conformément à la Loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui se tiendra le lundi 9 juillet 2018, à 18 h 30, à l'hôtel de ville, situé au 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 3- QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
- 4- QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- 5- QUE le projet de règlement **758-2018** peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 11<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN 2018.**

René Charbonneau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 11<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018, entre 12 h et 16 h, et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du mercredi 13 juin 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018.

René Charbonneau  
Directeur général et secrétaire-trésorier